

13 octobre Journée Internationale de la prévention des catastrophes naturelles

La "journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles" a été décrétée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et existe depuis 1990. La date traditionnelle, fixée au deuxième mercredi d'octobre semble aujourd'hui devenir nettement plus variable. Ce jour est consacré chaque année à la sensibilisation du public sur les différentes thématiques liées aux risques naturels, tremblements de terre, ouragans, ...

En France, plusieurs manifestations ou colloques sont organisées auxquels le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, chargé de la politique de prévention des catastrophes naturelles, apporte son concours.

Quelques thèmes traités

mieux connaître les risques naturels

les prendre en compte dans l'urbanisme et la construction

informer, prévenir, éduquer

atténuer les risques par des aménagements et travaux préventifs.

Cette journée permettra également de rappeler les enjeux de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles 1990-2000, lancée à l'initiative de l'ONU.

138 pays prennent part à cette action concertée, dont l'objectif est de prévenir les pertes en vies humaines, des dégâts matériels et des perturbations sociales et économiques provoqués par les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes et cyclones, les feux de forêts, les inondations et les glissements de terrain...

La France apporte sa contribution en particulier en développant une coopération approfondie avec les Etats Caraïbes et les pays riverains de la Méditerranée.

Un site à visiter : www.prim.net